

Zéro plastique

CONTRIBUTION



Le sixième continent : 13 millions de tonnes de déchets naviguent au grès des courants

27 avril 2022

Rapporteure : Danièle GUIEU

Assisté de Jean-Laurent MEFRET

Cette contribution a été adoptée à l'unanimité des 117 conseillers présents

Etude conduite par la commission Développement
Soutenable, Environnement, Energie et Climat

S O M M A I R E

CONTEXTE DE LA CONTRIBUTION.....	4
I - LA SITUATION EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	4
II - DES PRECONISATIONS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES DECHETS PLASTIQUES.....	7
III - REFLEXIONS ET PERSPECTIVES	8
EXPLICATIONS DE VOTE	9

Action régionale en matière de prévention, d'économie circulaire Zéro déchet plastique et de la gestion des déchets

Contexte de la contribution

Chaque jour, entre 700 tonnes et 1 400 tonnes de plastiques sont déversées en Méditerranée. En 2030, on estime à 40 % l'augmentation des plastiques en mer et en 2050 il y aura autant de plastiques que de poissons.

En décembre 2020, le CESER Occitanie votait à l'unanimité un avis sur les pollutions par les plastiques en Méditerranée. Depuis, il souhaite s'unir dans un premier temps avec la région Sud, la Corse, les voisins espagnols et italiens pour bâtir une stratégie commune de manière à évaluer la situation dans les pays riverains, connaître les réglementations et les lois qui encadrent le sujet.

L'objectif est d'organiser en Occitanie en septembre 2022, une conférence internationale des pays riverains de la Méditerranée sur la pollution de notre mer par les plastiques.

L'objectif est de lancer un cycle de conférences et de tables rondes avec les représentants des différents pays, découvrir leurs fonctionnements, leurs difficultés, évaluer leurs possibilités d'amélioration pour prendre des décisions structurantes afin de diminuer la consommation de plastiques, d'améliorer le traitement des déchets et réduire les rejets.

Une première rencontre des CESER Occitanie, Corse et région Sud a été réalisée fin octobre pour acter la décision de travailler ensemble sur cette problématique, puis fin janvier pour préciser les orientations et notamment l'idée de réaliser ce colloque.

Il s'agit pour notre CESER d'apporter un complément au document déjà réalisé et voté par le CESER Occitanie.

I - La situation en Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **Règlementations et politiques régionales, actions déjà menées, les acteurs associatifs, privés ...**

Focus REGION SUD

L'opération de la région SUD nommée « **COP d'Avance** » se décline au travers du PLAN CLIMAT. Le constat en matière de déchets plastiques est alarmant entre 1 000 et 3 000 tonnes flottent à la surface notamment sous la forme de fragments de bouteilles, de sacs, d'emballages et de fils de pêches. Une vaste étude d'échantillonnage en mer méditerranée démontre que 100 % des échantillons comportaient une concentration moyenne similaire à celle retrouvée au milieu des gyres océaniques où se développent des continents de plastiques. Ces micro plastiques ont pénétré la chaîne alimentaire. La

régions SUD a ainsi lancé dès 2016 un programme visant « *ZERO DECHET PLASTIQUE en mer en 2030* ».

Le **programme Zéro déchet plastique** s'appuie sur **deux délibérations cadres en juin 2016 et décembre 2018**.

Elle est ensuite renforcée en avril 2021 sous le titre dans le programme Gardons une Cop d'avance « Amplifier le programme zéro déchet plastique ».

- **Cette initiative se décline en trois axes :**

1. La protection des milieux naturels contre les pollutions par les plastiques ;
2. La création d'une économie locale et circulaire des plastiques ;
3. L'exemplarité de la région.

Concernant le volet environnemental : volonté de mise en œuvre depuis 2018 d'une charte pour tous et animée par l'ARBE depuis 2019, pour que chacun puisse mettre en **œuvre des actions simples proposées par l'ARBE**.

L'objectif est d'avoir une **méthodologie pour les collectivités** qui souhaitent s'engager avec des retours d'expérience.

Actuellement, ce sont 240 acteurs, des collectivités, des entreprises, établissements de recherches, organisations, déjà à 50 % d'acteurs régionaux car il est fixé à 600 signataires. Une manière simple de s'adapter à chaque acteur qui veut s'engager. La ville de Marseille souhaite d'ailleurs signer la charte.

➤ **L'ACTION ZERO DECHET PLASTIQUE EN MER 2030 au travers de 6 réalisations :**

1. 6 dossiers « FILIDECHET » relèvent du volet structuration des filières de valorisation des déchets plastiques », pour un montant d'aide de 271 000 € pour 1 077000 de projet. **(AXE 2)**
2. La Charte « **zéro déchet plastique** » est opérationnelle depuis le 1^{er} avril 2019 et peut être signée par les collectivités ou associations. **(AXE 1)**
3. **La plate-forme REMED** zéro plastique est opérationnelle depuis juin 2019, et accueille désormais 94 structures adhérentes (associations, collectivités, entreprises, établissements scolaires). **(AXE 1)**
4. La démarche « **Adopt'1 spot** » est en place sur les Calanques, l'Huveaune, à Toulon et La Garde (Provence propre), sur le Vaucluse, sur le Ventoux et les Alpes avec l'appui de Mountain Riders. Elle est en préparation sur le PNR Verdon (syndicat mixte avec l'appui de Mountain Wilderness). **(AXE 1)**
5. L'appel à projets « **zéro déchet plastique en Méditerranée** » 27 opérations concernant le nettoyage de la Méditerranée, la valorisation des plastiques en carburant ou les menus 0 déchet des fast-foods. **(AXE 2)**
6. Une stratégie **zéro déchet plastique** dans le lycée est à l'œuvre. **(AXE 3)**

➤ **Programme Gardons une COP d'Avance :**

- **Une action puissante de la région en amont concernant la réduction des déchets :**

Une économie du futur : circulaire, sobre en matériaux :

- Signer des Contrats d'objectifs « Prévention, Tri des déchets et Économie circulaire » avec tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale – EPCI. Couvrir 100 % du territoire d'ici 2023. Inclure les enjeux de gaspillage alimentaire, de réduction des plastiques et de matières organiques. **(AXE 2)**
- 91 - Soutenir le déploiement de la tarification incitative a minima pour 1,2 million d'habitants, avec l'ADEME et CITEO. **(AXE 2)**
- 92 - Lutter contre les dépôts sauvages dont l'importance nuit au développement économique des filières légales et dont les effets sur l'environnement sont majeurs. **(AXE 2)**
- 93 - Rattraper le retard en matière d'équipements, traitement des déchets et filières de valorisation régionale. Financement de ces équipements via des aides régionales. **(AXE 2)**
- 94 - Amplifier le programme « Zéro déchet plastique ». 500 signataires de la charte pour protéger et dépolluer les milieux naturels. Amplifier la valorisation et l'usage des plastiques recyclés, notamment dans l'industrie, et de filtres pour les microplastiques. Impliquer les pôles de compétitivité, les clusters régionaux et filières régionales sur la recherche et développement pour la valorisation des plastiques complexes (liés notamment au secteur numérique). Favoriser les opérations de nettoyage des plages du littoral et de la mer. **(AXE 1)**

➤ **L'appel lors de l'UICN se déclinant autour de cinq objectifs : (AXE 1)**

1. Une **charte collective des régions de Méditerranée** ;
2. Les **appels à projets locaux promus par les régions signataires** pour multiplier les actions et les opportunités de dégager de bonnes pratiques adaptées au contexte économique culturel sociaux environnementaux de chaque région.
3. Une **action d'envergure** qui pourrait concerner des manifestations culturelles et sportives à l'instar de ce qui est prévue région Provence Côte d'Azur.
4. La **mise en place d'un dispositif d'observation** à l'échelle méditerranéenne comprenant les tonnages collectés, évités et le référencement de bonnes pratiques.
5. **Améliorer la connaissance de la pollution** plastique avec de nouvelles méthodologies.

Rappel des dispositifs et du budget 2018-2020 :

- 3,2 M€ engagés pour accompagner 100 opérations ;
- Au titre du cadre d'intervention (160 K€) ;
- Au titre du CRET (175 K€) ;
- Au titre du volet « plastique » de l'AAP FILIDECHETS (778 K€) ;
- Au titre de l'AAP ZERO DECHET PLASTIQUE, 75 % des opérations (2,1 M€).

L'ensemble de ces **relations et de ces investissements** se réalisent avec une implication forte des partenaires tels **que le monde associatif, collectivités, entreprises...**

II - Des préconisations en matière de lutte contre la prolifération des déchets plastiques

Certaines associations de protection de l'environnement considèrent qu'il est illusoire de penser que le nettoyage de l'Océan et des mers est possible. Elles préconisent plutôt d'arrêter de polluer, trier, arrêter le plastique à usage unique et le tout jetable.

Les entreprises ont également un rôle à jouer en innovant et en réduisant drastiquement les tonnes de plastiques produites, notamment en limitant le sur-emballage.

Les politiques actuelles ne sont pas toujours à la hauteur du problème malgré les progrès réalisés. Les actions et les politiques pour réduire les déchets plastiques doivent être partagées, étendues et encouragées.

On peut proposer des préconisations en se basant notamment sur les travaux menés par l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques en les synthétisant de la manière suivante :

Sensibilisation, éducation, formation :

1. Sensibiliser, éduquer et impliquer les citoyens en insistant notamment sur la nocivité du plastique pour l'environnement et les conséquences sur la santé publique ;
2. Diffuser les bonnes pratiques avec des ambassadeurs de l'environnement de manière systématique ;
3. Instituer l'échange des bonnes pratiques notamment en matière de tri entre les différentes collectivités et favoriser son harmonisation ;
4. Sensibiliser les agents publics en région (ONF, agents régionaux des lycées, office du tourisme...) à l'information de la gestion des déchets ;

Du producteur au consommateur :

5. Favoriser la substitution et ainsi la réduction de la production de plastique ;
6. Prévenir les fuites des plastiques dans l'environnement (lors du transport, de la collecte des déchets et du tri notamment) ;
7. Favoriser la réutilisation et soutenir le modèle de l'économie circulaire ;
8. Valoriser des filières de recyclage avec la volonté de recycler au plus près ;
9. Favoriser le vrac au même prix que le produit emballé voire moins cher ;

Innovation :

10. Soutenir l'acquisition des connaissances et la recherche (notamment sur le plastique médical à usage unique et les plastiques d'emballage multicouche... ;
11. Promouvoir de nouvelles actions innovantes à l'échelon régional ;
12. Créer un observatoire sur la pollution plastique.

Un programme d'évaluation et de suivi de l'efficacité des politiques relatives aux déchets plastiques est nécessaire afin d'identifier les solutions les plus efficaces.

III - Réflexions et perspectives

➤ **Qu'en est-il de la pollution au micro plastique au fond des mers ?**

Ce type de pollution est global et se retrouve dans tous les écosystèmes aquatiques et terrestres. De plus, le plastique pourrait se révéler être un excellent support de dispersion de pathogènes à travers le globe.

➤ **Qu'en est-il de récupérer ce plastique en mer méditerranée ?**

Plusieurs approches existent concernant ce sujet, notamment des entreprises privées qui proposent de mener des actions afin de les récupérer mais le coût est très important et le rendement n'est pas forcément élevé.

➤ **Comment intégrer les pays de la rive sud ?**

La région SUD, avec notamment l'opération MED du Futur, coopère avec l'ensemble des pays de la méditerranée. Il est nécessaire de bien englober l'ensemble des pays qui bordent notre « Mare Nostrum ». Les actions engagées seront d'autant plus efficaces si elles sont lancées collectivement.

Explications de vote

Intervention de Emilie CANTRIN au nom du 2^{ème} Collège (CGT, FSU, Solidaires)

Quel constat ! « En 2030, on estime à 40% l'augmentation des plastiques en mer, et en 2050, il y aura autant de plastiques que de poissons en mer Méditerranée. Alors que la plastique représente 95% des déchets marins, la mer Méditerranée est la mer la plus polluée au monde. Bien qu'elle représente moins de 1% de la surface maritime mondiale elle concentre environ 7% des microplastiques dans le monde.

Les dangers du plastique sur la santé humaine commencent seulement à être connus : toxicité, perturbateurs endocriniens, rôle encore inconnu des nano-plastiques. Les données actuelles permettent de connaître l'influence des plastiques tels que les troubles de la thyroïde, des cancers, du diabète, de l'obésité, des problèmes de stérilité, de l'hyperactivité, de l'asthme, des pubertés précoces etc... les femmes enceintes, les enfants et les adolescents sont les plus vulnérables.

Or la production mondiale de matières plastiques ne cesse de croître : +4,5% par an en moyenne depuis 1990. La planète consomme trois fois plus de plastiques qu'il y a 25 ans ... Aujourd'hui, quand un Européen ou un Américain utilise entre 60 et 80 kg de plastiques chaque année, un Africain ou un Indien n'en utilise que 4 kg. Le potentiel de croissance dans les pays émergents est donc énorme !

Les plastiques sont présents partout : dans l'eau des rivières, dans l'eau de source (même celle commercialisée), dans l'eau de pluie, dans l'air, dans les aliments issus de l'agriculture ou de la pêche, etc...

La législation impose le recyclage de 100% du plastique d'ici 2025 et l'interdiction de tous les plastiques à usage unique en 2040. Pourtant malgré la décision de certains pays du Sud-Est asiatique ou africains d'arrêter de recevoir les déchets des pays occidentaux, le retraitement des déchets plastiques demeure un marché international. La France exporte l'essentiel de ses déchets alors que la Turquie importe largement le traitement de milliers de tonnes de déchets plastiques des pays de la Méditerranée.

Les groupes CGT, FSU et Solidaires s'interrogent sur le peu de visibilité des industriels de la filière sur ce sujet, sachant que les prévisions tablent sur une forte augmentation de production de 619 Millions de tonnes en 2030 contre 407 millions produits en 2017...

Un virage est nécessaire qui implique un travail important de recherches et d'innovation tant en matière de bioplastiques, de recyclage chimique à très haute température, de valorisation des déchets et de réemploi dans le cadre d'une économie circulaire. Mais les efforts des industriels restent insuffisants. Rappelons que l'Etat, dans le cadre de France Relance 2030 a débloqué 300 millions d'euros pour renforcer l'investissement dans la chaîne de recyclage et d'incorporation de matière plastique. De l'argent, il y en a !!

La Région dans la mise en place du prochain SRDEII et des OIR « nouvelle génération » devrait réaliser un travail autour de projets industriels structurants sur la filière recyclage et de revalorisation des déchets et non pas se contenter de financer des start'up innovantes qui inventent des robots pour collecter les déchets en mer ou des plateformes numériques. Ce n'est pas comme cela que la Région va tenir sa fameuse COP d'avance !

Il faut que l'Etat comme la Région sortent du système d'octroi d'aides aux entreprises sans conditionnalités, ni contrepartie et entrent dans l'ère de la planification écologique.

Ce qui doit imposer l'émergence d'une législation plus ambitieuse et plus contraignante et permettrait de répondre à la gravité de la situation des pollutions plastiques en Méditerranée comme dans notre assiette au regard de la nécessité d'améliorer à tous les échelons notre sécurité alimentaire.

Les enjeux du profit immédiat et les enjeux environnementaux et de la santé humaine entrent encore une fois en concurrence. Il est urgent de faire un choix entre ces deux options.

Les groupes CGT, FSU, Solidaires voteront cette contribution

Intervention de Mylène ARMANDO au nom du 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Les collèges 3 & 4 du CESER se félicitent que le CESER puisse donner sa contribution sur un sujet qui va bien au-delà de la seule région Sud/Paca.

Le thème « Zéro plastique » proposé par la Région Occitanie, concerne en effet l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée, notre « mare nostrum », et les efforts déjà, développés en ce sens (Med du futur, UICN...) doivent absolument être poursuivis et développés. Les dispositifs d'ores et déjà mis en oeuvre en France et particulièrement en Paca sont bien énumérés dans le rapport et pourraient inspirer d'autres décideurs.

Dans cet espoir, les collèges 3 & 4 voteront l'avis.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00
e.mail : ceser@maregionsud.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com